



Titre Professionnel Animateur Loisir Tourisme



RNCP - 38662

Niveau 4 - BAC

Présentiel / Distanciel / Blended

451h en formation

Nombre d'heures en structure d'accueil variable

12 mois de contrat en entreprise

OBJECTIFS

L'animateur loisir tourisme propose ou adapte des activités de loisirs à différents publics et les anime en veillant à la qualité des prestations proposées.



PROGRAMME

1

Bloc 1 - Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique

- Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics
- Créer des animations loisirs pour différents publics
- Promouvoir des animations loisirs en français et en anglais

2

Bloc 2 - Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique

- Animer des activités de journées pour différents publics en français et en anglais
- Animer des activités de soirées pour différents publics en français et en anglais
- Assurer la logistique des animations loisirs

Bloc de compétences	Modules	Durée
Assurer les fonctions de support administratif et organisationnel à l'équipe de direction	Production de documents	12H
	Méthode de rédaction	9H
	Word	9H
	Excel	12H
	PowerPoint	9H
	Outils collaboratifs	9H
	Organisation planification	18H
	Collecte information	9H
	Environnement entreprise	7H
	Accueil	12H
	Communication orale	12H
Organiser et suivre les projets et dossiers spécifiques de l'équipe de direction	Droit du travail	9H
	Droit commercial	6H
	Droit informatique	6H
	Gestion commerciale EBP	12H
	Finance de base	9H
	Obligations légales	9H
	Rémunération	9H
	Rupture contrat	6H
	Recrutement	12H
	GEPP	9H
	Ingénierie formation	9H
	Management	12H
	Marketing digital	9H
	Réponse appel offre	9H
	Anglais bases	6H
	Anglais écrits	6H
	Anglais oral	6H
	Anglais commercial	9H
Accompagnement à la réussite et intégration professionnelle	Programme dossier pro	14H
	Méthodologie examen	5H
	TRE	7H
	Citoyenneté	7H
	Projet tutoré	14H
	Séminaire cohésion	70H
	Coaching	35H
	Passage épreuve	14H
	Evaluations corrections	14H
	TOTAL	451H

DES LOCAUX ACCESSIBLES À TOUS

Dans le cadre de notre démarche d'inclusion et de notre certification Qualiopi, nous veillons à ce que nos espaces d'accueil et de formation s'adaptent à chacun :

- **Accueil adapté :** Une prise en charge attentive et personnalisée dès votre arrivée.
- **Accessibilité PMR (Rez-de-chaussée) :** Toute la partie basse de notre bâtiment est entièrement aménagée et accessible aux personnes à mobilité réduite.
- **Garantie Qualiopi :** Une conformité validée par notre certification, assurant des conditions d'accueil optimales sur notre espace accessible.

LES MODALITÉS D'ACCÈS :

1

Étude du dossier

Nous examinons attentivement votre dossier ainsi que votre projet professionnel.

2

Rendez-vous

Nous procéderons ensuite à l'organisation d'un entretien, qu'il soit en présentiel ou par téléphone, ainsi qu'à la réalisation d'un test de positionnement.

3

Après étude du dossier

Votre candidature sera examinée en détail, et une décision d'acceptation ou de refus sera établie en fonction de l'analyse de votre dossier ainsi que de la faisabilité de votre projet.

PRÉ-REQUIS

- **Compétences linguistiques :** Maîtrise obligatoire de la langue française (lire, écrire et parler).
- **Âge :** Être âgé de 16 ans minimum à 29 ans révolus. Au-delà de 29 ans, des dérogations et exceptions spécifiques sont possibles.
- **Accessibilité Handicap :** La formation est totalement accessible aux personnes en situation de handicap, pour lesquelles aucune limite d'âge ne s'applique.
- Réussite au test de positionnement.
- Aucun diplôme obligatoire.

MÉTIERS CIBLÉS

- animateur polyvalent
- animateur généraliste
- animateur adultes
- animateur d'activités culturelles et ludiques
- animateur chanteur
- animateur micro
- animateur mini-club
- animateur découverte
- animateur de journée
- animateur jeux
- animateur de soirée
- animateur disc-jockey

POURSUITE DE FORMATION

Suite à cette formation, une poursuite d'étude est possible sur un niveau de qualification supérieur ou transverse :

- TP Responsable Loisir Tourisme
- BTS Tourisme
- TP Responsable d'Établissement Touristique
- TP Chargé de Promotion Touristique Local

FINANCEMENT

Tarif annuel de la formation : **7272 €**

Possible financement par :

- France Travail
- En apprentissage, pris en charge à 100% par l'opérateur de compétences de votre employeur



LES ATOUTS DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT POUR VOTRE RÉUSSITE

- **Un coaching sur mesure** : bénéficiez d'un encadrement personnalisé et d'un suivi régulier par nos formateurs experts.
- **Un calendrier flexible** : profitez d'un planning sur mesure, ajusté selon vos contraintes.
- **Vos espaces d'apprentissage connectés** : suivez pas à pas votre progression grâce à Campus Skills, la plateforme qui recense et cartographie en temps réel les compétences évaluées par votre formateur référent tout au long de votre parcours.
- **En complément**, connectez-vous à Nellapp pour accéder à tous vos cours, vous entraîner grâce à des quiz et vous exercer sur des cas pratiques.
- **Une équipe à votre disposition** chaque jour sur place pour un accompagnement de proximité.
- **Un formateur dédié du début à la fin** : un formateur référent vous épaula à chaque étape. Il ajuste votre parcours si nécessaire, vous aide à décrocher votre formation, assure le lien avec votre entreprise et vous accompagne vers l'emploi.
- **Une pédagogie adaptée** : des outils, des supports de cours et des méthodes d'apprentissage ajustés sur mesure pour répondre à vos besoins spécifiques.
- **Un interlocuteur dédié** : un référent handicap est à votre entière disposition tout au long de votre parcours pour coordonner votre suivi et favoriser votre réussite.

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Les blocs de compétences peuvent être validés indépendamment les uns des autres.

Toutefois, l'obtention de la certification du Titre Professionnel est conditionnée à la validation de l'ensemble des blocs de compétences.

En cas d'échec, une session de rattrapage est possible dans un délai maximal de trois mois après l'examen.

En cas d'échec à certains blocs, le(s) bloc(s) validé(s) restent acquis. Le(s) bloc(s) non validé(s) devra ou devront faire l'objet d'un rattrapage dans le délai mentionné ci-dessus.

Tout au long de la formation, des évaluations et devoirs notés sont planifiés en vue de la préparation à l'examen final.

L'examen final se déroule en présence d'un jury de deux professionnels soit une épreuve divisée en 3 parties :

- 1 présentation d'un projet réalisé en amont de la session (01h00)
- 1 entretien technique (35min)
- 1 entretien final (15min)

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01h50

Pour plus de détails : [cliquez ici](#)



✉ contact@exedra-academie.com

☎ 04 90 01 25 94

📍 1716 Chemin des Castillonnes 13550 Noves

Le savoir d'aujourd'hui, les compétences de demain !